

Mentions légales

Propriétaire du site : Monsieur Dejan Garbos - Protocole CRAFT®

Adresse : 5 Rue Euryale Dehaynin – 75019 Paris – France

Tél : +33 (0)6 79 16 09 09

Email : garbos@orange.fr

Site internet : www.massage-medecine-douce.com

SIRET 509 290 151 00034

APE 9604Z

Agréé de la FFMBE – Fédération Française de Massages-bien-être

Garantie de responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de la compagnie GENERALI FRANCE
Police N° AM710619

Garantie de protection juridique professionnelle souscrite auprès de la compagnie CFDP Police N°
695 Y FFMBE 1201

Dispensé d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des
métiers (RM)

TVA non applicable, art. 293 B du CGI

Le code de la santé - Le droit de la santé distingue le « masseur-kinésithérapeute », profession médicale définie par le code de la santé publique, et le « masseur bien-être », praticien en technique corporelle dédiée au bien-être de la personne. C'est ce que nous confirme la ministre de la Santé, en réponse à une série de questions parlementaires impulsées par la FFMBE, en date du 30 août 2016 : « L'article 123 de la loi de modernisation de notre système de santé a précisé la définition de la profession de masseur-kinésithérapeute [...]. Ces nouvelles précisions, concertées avec les professionnels, ont eu pour effet de supprimer la notion de « massage » de la définition de la profession de masseur-kinésithérapeute [...]. Le massage non thérapeutique dont l'objectif premier est d'apporter un bien-être à la personne, pourra être réalisé [...] par un professionnel qui ne dispose pas du titre de masseur-kinésithérapeute ».